

Dans le nord du Chiapas, loin de la zone zapatiste, il règne une situation de conflit civil grave: des gangs armés à la solde de riches propriétaires fonciers, s'attaquent à des squatters et à d'autres gangs et ces fusillades ont fait bien plus de victimes que le soulèvement de 1994. Ici encore, il n'y a pas eu d'intervention ferme de la part des autorités.

Pour ce qui est du conflit zapatiste, des progrès intéressants ont été réalisés dans le sens d'une solution négociée et mutuellement satisfaisante. À la fin de 1996, les rebelles s'entretenaient sans intermédiaires avec les représentants du gouvernement fédéral concernant des changements constitutionnels importants, et au début de janvier 1997, le gouvernement, dans un geste de bonne volonté, a relâché sept prétendus Zapatistes.

Au cours des dernières années, les homosexuels ont fait l'objet d'un certain nombre d'attaques bien documentées. Il y a eu notamment une série de meurtres à Tutxla Gutierrez qui auraient eu pour motif, du moins en partie, l'orientation sexuelle des victimes. Mais comme les enquêtes policières menées relativement à des crimes graves sont souvent inadéquates, on peut difficilement affirmer que ces cas ont fait l'objet d'une négligence particulière.

Lors de sa visite au Canada en juin 1996, le président Zedillo a rencontré pour la première fois des militants d'ONG canadiennes afin d'entendre personnellement leurs points de vue.

#### POSITION DU CANADA

Les ministres canadiens ont profité de leurs contacts avec leurs homologues mexicains en 1996 pour soulever la question des droits de la personne. Le premier ministre en a discuté avec le président Zedillo durant la visite de ce dernier au Canada, et le ministre Axworthy en a discuté avec son homologue à deux reprises. La secrétaire d'État Stewart a rencontré non seulement le Commissaire national des droits de la personne et le procureur général lorsqu'elle s'est rendue à Mexico à la fin de 1996, mais aussi des représentants d'importantes ONG mexicaines des droits de la personne.

Le cas d'un prêtre canadien vivant au Chiapas qui s'est vu refuser le droit de retourner au Mexique a été soulevé par le premier ministre mais n'est toujours pas réglé. La personne en question a porté son interdiction d'entrée en appel devant les tribunaux mexicains; il est peu probable que l'affaire se règle rapidement.

Les commissions nationales des droits de la personne des deux pays ont signé un accord bilatéral de coopération en octobre 1995. M. Max Yalden, alors le Commissaire canadien des droits de la personne s'est rendu au Mexique en novembre 1996 pour discuter des modalités de coopération. Les activités seront axées sur la coopération technique: échanges de logiciels et de bases de données, stages, élaboration concertée de cours sur les droits de la personne axés sur la région.

Également grâce aux fonds de l'ACDI destinés à la région (l'ACDI n'a pas de programme bilatéral au Mexique), un modeste programme d'aide a été lancé à la fin de 1996 pour aider la police mexicaine à parfaire ses compétences.

L'ambassade du Canada au Mexique puise dans le Fonds canadien d'initiatives locales pour soutenir les activités de diverses ONG mexicaines des droits de la personne. Voici quelques